



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE
STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO**

Arrêté de police N° 46/2024 (ST) du 17 juin 2024

Le Maire de la commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité du mardi 23 juillet
au mercredi 31 juillet 2024 sur la place Roger Salengro à
l'occasion de la fête de la foraine.*

ARRETE

ARTICLE 1 *Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit du
mardi 23 juillet 2024 au mercredi 31 juillet 2024.*

ARTICLE 2 *Les services municipaux sont chargés de la mise en place des
barrières et de la signalisation réglementaire.*

ARTICLE 3 *Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des services techniques
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de
police de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'application du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
Le 17 juin 2024*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

